



CAHIER DES COMITÉS SYNDICAUX

Le Conseil d'administration lance un appel de candidatures afin de pourvoir les postes des huit comités syndicaux pour le mandat 2023-202. Consultez le [cahier des comités syndicaux](#) pour connaître le mandat de chacun de ces comités. Pour soumettre votre candidature, utilisez ce [formulaire](#). La date limite pour soumettre sa candidature est **le vendredi 6 octobre à 15 h**.

CAHIER DES DÉLÉGATIONS

Le Conseil d'administration lance également un appel de candidatures afin de former les délégations de l'Alliance au sein de la FAE. Consultez le [cahier des délégations de la FAE](#) pour connaître le mandat de chacune d'elles. Pour soumettre votre candidature, utilisez ce [formulaire](#). La date limite pour soumettre sa candidature est **le vendredi 29 septembre à 15 h**.

IN MEMORIAM

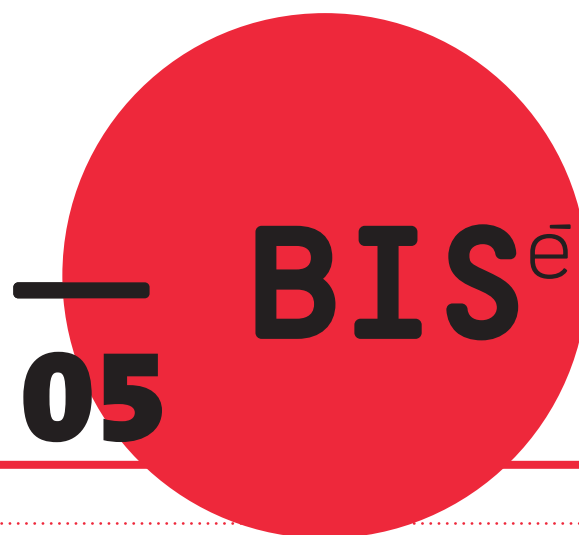
L'Alliance a appris avec regret le décès de Sophie Dessalles, enseignante au préscolaire à l'école Ahuntsic depuis 1996. Toutes nos condoléances à ses collègues et à sa famille, particulièrement à son fils Vincent Dessalles, enseignant au CSSDM.

VOTRE ÉQUIPE

Au secrétariat de l'Alliance, une trentaine de personnes travaillent pour les quelque 10 000 membres. Nous vous présentons cette semaine l'ensemble des conseillères, des conseillers et du personnel de soutien responsables des services aux membres. Consultez régulièrement le [site Web](#) de l'Alliance, qui contient une foule de documents pouvant vous aider, notamment les [savoirs essentiels](#) et les [fiches syndicales](#).

Photos J-F LeBlanc et Alliance.

Quel que soit votre problème, **Martine Lauzon**, réceptionniste, acheminera votre appel à la personne disponible qui pourra répondre à vos questions.



SERVICES AUX MEMBRES



Chantal Forcier : droits parentaux, éducation des adultes, retraits préventifs, négociation nationale.

Coordination du Service aux membres, conjointement avec Jean-François Audet.

Caroline Brodeur :

remunération, santé-sécurité au travail, harcèlement et mesures disciplinaires au secondaire, antécédents judiciaires, assurances non liées à l'invalidité, Centre

Académique Fournier.



Sébastien Bergeron : budget dans les établissements, EHDAA, École Peter Hall.

Marc Larouche :

assurances collectives liées à l'invalidité, invalidité incluant les assurances collectives, demandes de congé sans solde ou à traitement différé.



Micaelle Jeantine, secrétaire, assiste Sébastien Bergeron et Marc Larouche.



Roberto D'Amico : tâche des titulaires et des spécialistes du préscolaire et du primaire, CNESST et lésions professionnelles.



Frédéric Pilon : affectation-mutation, calcul de l'ancienneté et de l'expérience pour les permanents à la FGJ, gestion des griefs et harcèlement au primaire.



Isabelle Laporte, secrétaire, assiste Chantal Forcier, Caroline Brodeur et Roberto D'Amico.



Isabelle Staniulis : retraite, accueil, mesures disciplinaires au primaire, assurances liées à la retraite.

Vincent Hamel Davignon : stagiaires, pédagogie, normes et modalités d'évaluation, formation professionnelle.



Responsable des relations de travail avec le CSSDM.

Mélissa Comtois, secrétaire, assiste Isabelle Staniulis, Jean-François Audet et Vincent Hamel Davignon.



Jean-François Audet : tâche au secondaire, perfectionnement. Coordination du Service aux membres, conjointement avec Chantal Forcier.

Soizic Bougeard, secrétaire, assiste Frédéric Pilon et Élise Longpré.



Élise Longpré :

profs à statut précaire de la FGJ, scolarité, qualification légale. Responsable des relations de travail avec le CSSDM. En l'absence temporaire de madame Longpré, certains dossiers sont actuellement assumés par les autres personnes conseillères.



REMISE DES TÂCHES AU 15 OCTOBRE

CONSULTATION COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE

Si ce n'est déjà fait, vous vous verrez confier, dans les prochains jours ou semaines, votre tâche individuelle pour l'année scolaire 2023-2024. L'*Entente nationale* prévoit en effet que la direction doit procéder à la remise de votre tâche annuelle et de votre horaire de travail au plus tard le 15 octobre prochain.

Avec les dispositions sur la tâche entrées en vigueur au début de l'année scolaire 2022-2023, une nouvelle façon de faire pour cette opération a vu le jour. En effet, il est dorénavant prévu à l'*Entente nationale* que la direction soit dans l'obligation de procéder à une consultation collective des enseignantes et enseignants en CPEPE, puis à une consultation de chaque prof concernant les activités que l'on retrouvera à sa tâche.

CONSULTATION COLLECTIVE

Ainsi, dans le processus de confection des tâches des enseignantes et des enseignants, la direction doit consulter le CPEPE dans le cadre d'une démarche consensuelle à propos des différentes activités professionnelles (autres que les activités de formation et d'éveil ou que les cours et leçons) pouvant être incluses aux tâches des profs ainsi que sur le temps prévu pour réaliser chacune d'elles. Ce temps (en heures) devrait être considéré sur une base annuelle.

Idéalement, cette étape devrait déjà avoir été effectuée en fin d'année scolaire 2022-2023 en vue de la rentrée actuelle. Tout de même, certaines directions, un peu moins organisées, effectuent cet exercice en début d'année scolaire... Comme s'il n'y avait pas déjà assez de pain sur la planche à ce moment important de l'année...

Au final, toutes les tâches qui pourront faire partie de l'une ou l'autre des tâches individuelles des profs de votre établissement, ainsi que le temps requis pour les accomplir, devront avoir été déterminées lors de cette consultation. Pour éviter les dépassements, assurez-vous que le temps déterminé par la direction corresponde au temps nécessaire pour bien effectuer le travail demandé. Il est essentiel que la liste des tâches ainsi que le temps devant être consacré à chacune d'elles soit produite et accessible à tous en vue de l'étape de consultation individuelle qui suivra.

En cas de désaccord sur les tâches pouvant être incluses aux tâches individuelles des profs ou à propos du temps reconnu pour l'une ou plusieurs d'entre elles, nous vous demanderons de faire appel au *Mécanisme de résolution des difficultés concernant la tâche et son aménagement* qui est nouvellement prévu à l'*Entente nationale*. Si vous deviez vous retrouver dans une telle situation, contactez la personne conseillère de l'Alliance responsable du dossier de la tâche pour votre secteur d'enseignement.

Selon l'Alliance, l'*Entente nationale* ne souffre d'aucune interprétation à ce sujet. Toutes les activités professionnelles des enseignantes et enseignants doivent faire partie de cette consultation à l'inclusion du temps requis pour les 10 rencontres collectives pouvant être convoquées par la direction (FGJ et FP) ainsi que pour la participation au Conseil d'établissement (CE) pour les profs ayant été élus par leurs pairs. Le CSSDM n'est pas du même avis que l'Alliance sur la question et refuse d'inclure le temps requis pour les rencontres collectives dans la consultation collective et recommande à ses directions de ne pas reconnaître du temps à la tâche des profs siégeant au CE pour représenter leurs collègues... Quelle

surprise ! Dans cette situation encore, des griefs ont été déposés par l'Alliance pour contester les décisions de l'employeur.

CONSULTATION INDIVIDUELLE

L'*Entente nationale* prévoit aussi l'obligation pour la direction de consulter les profs de façon individuelle avant de leur remettre leur tâche annuelle ainsi que leur horaire de travail. Cette consultation ne porte que sur les tâches qui vous seront confiées individuellement, pas sur le temps qui vous sera accordé pour les accomplir, le tout ayant déjà été déterminé lors de l'étape de consultation collective. **Il ne saurait être question à ce moment-là de voir le nombre d'heures déterminé pour l'accomplissement d'une tâche donnée être réduit afin que « ça rentre dans la tâche ».** Ainsi, si 25 heures ont été reconnues pour l'activité professionnelle X, il n'est pas question qu'un prof, se retrouvant avec cette activité dans sa tâche individuelle, ne se voie reconnaître que 18 heures sous prétexte qu'il ne dispose plus d'assez d'heures annuellement. Devant un tel constat, il faudra plutôt trouver une autre activité professionnelle qui entre dans le nombre d'heures toujours disponibles à la tâche de l'enseignante ou l'enseignant en question.

Tout comme lors de la consultation collective, si un désaccord devait survenir avec la direction à l'étape de consultation individuelle, il faut faire appel au *Mécanisme de résolution des difficultés concernant la tâche et son aménagement* qui est prévu à l'*Entente nationale*.

Pour toute question relative à la tâche des enseignantes et enseignants, nous vous invitons à consulter les [savoirs essentiels](#) et les [fiches syndicales](#) portant sur la tâche ou à contacter la personne conseillère de l'Alliance qui est responsable du dossier de la tâche pour votre secteur d'enseignement.



Jean-François Audet, conseiller (tâche au secondaire)

Roberto D'Amico, conseiller (tâche au primaire)

Chantal Forcier, conseillère (tâche à l'éducation des adultes)

Vincent Hamel Davignon, conseiller (tâche à la formation professionnelle)



SOUTIEN LINGUISTIQUE AU PRIMAIRE

L'Alliance rappelle que la *Convention collective locale* prévoit que l'enseignante ou l'enseignant en soutien linguistique du niveau primaire n'est pas tenu de rencontrer plus de 24 élèves par semaine. Bien sûr, un prorata s'applique pour une personne qui n'a pas une tâche à 100 %.

Dans le même esprit, une ou un prof qui travaille dans plusieurs écoles primaires doit s'assurer de rencontrer un nombre maximal total de



24 élèves par semaine. Le cas échéant, invitez les directions des écoles concernées à convenir d'une répartition. N'hésitez pas à exiger que le contrat de travail soit respecté.



Isabelle Staniulis, conseillère

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS À STATUT PRÉCAIRE — INSCRITS OU NON SUR LA LISTE DE PRIORITÉ

— FGJ

Selon les dispositions prévues à la *Convention collective locale*, une mise à jour de la liste de priorité aura lieu en octobre. Les enseignantes et enseignants à statut précaire admissibles recevront sous peu du CSSDM la confirmation de leur inscription. Les enseignantes et enseignants à statut précaire **qui ne sont pas inscrits** sur la liste de priorité et ceux qui y sont **nouvellement inscrits** recevront de l'Alliance, au cours de cette semaine, une infolettre appropriée à leur situation, c'est-à-dire selon qu'ils sont nouvellement inscrits à la liste de priorité ou qu'ils n'y sont pas inscrits.

Les personnes qui **ne sont pas inscrites** sur la liste de priorité provisoire et qui croient avoir le droit d'y accéder pourront, selon les modalités exposées dans l'infolettre qui sera envoyée, contester leur non-inscription et/ou une évaluation qui n'est pas positive (une évaluation positive requiert une note globale de 75 % et plus et une note de 80 % et plus en gestion de classe).

Toute personne qui n'aurait pas reçu cette infolettre pourra joindre Mme Soizic Bougeard, à l'adresse travail@alliancedesprofs.qc.ca, afin qu'elle puisse vous la faire parvenir.

INVITATION À UNE RENCONTRE D'INFORMATION VIRTUELLE

- **Pour les personnes non inscrites sur la liste :** rencontre qui porte sur les conditions d'accès à la liste de priorité.
Mercredi 27 septembre, de 17 h à 19 h 30 sur la plateforme numérique Zoom. Vous devez vous inscrire, via le lien prévu à cet effet dans l'infolettre que nous vous ferons parvenir cette semaine.
- **Pour les personnes nouvellement inscrites sur la liste :** rencontre qui porte sur le fonctionnement de la liste de priorité.
Mercredi 11 octobre, de 17 h à 19 h sur la plateforme numérique Zoom. Vous devez vous inscrire, via le lien prévu à cet effet dans l'infolettre que nous vous ferons parvenir cette semaine.

Puisque chacune de ces rencontres est d'une durée d'environ deux heures, vous comprendrez qu'il nous est impossible de transmettre individuellement par téléphone ou par courriel l'ensemble des informations qui y seront abordées. Il est donc important d'y participer. Nous pourrions cependant répondre par téléphone à certaines questions si elles sont précises.

Dans le cas des personnes non inscrites à la liste de priorité, **aucun dossier ne sera étudié par téléphone**. Elles devront remplir le formulaire de contestation (qui sera disponible sur le site de l'Alliance dans les prochains jours) **au plus tard à 16 h le vendredi 6 octobre 2023**. À défaut de respecter ce délai, votre contestation ne pourra pas être prise en compte.

Tant l'Alliance que le Centre de services scolaire de Montréal imposent des délais précis pour retourner les contestations, afin de ne pas léser les autres collègues concernés. Nous en appelons donc à la diligence de tous.



● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**
Sébastien Bergeron, conseiller

ENSEIGNANTS À STATUT PRÉCAIRE ET CONTRATS À LA LEÇON

Selon l'*Entente nationale*, le contrat à la leçon est celui dont le nombre d'heures d'enseignement est inférieur ou égal au tiers du maximum annuel de la tâche éducative d'une enseignante ou d'un enseignant à temps plein et est rémunéré au taux horaire inscrit dans le tableau.

TAUX À LA LEÇON FGJ	
SCOLARITÉ	TAUX HORAIRE
16 ans et moins	61,27 \$
17 ans	68,02 \$
18 ans	73,62 \$
19 ans ou plus	80,28 \$

Ces taux horaires sont valables pour 45 à 60 minutes d'enseignement. Les enseignantes et enseignants à la leçon, dont les périodes sont de moindre durée que 45 minutes ou de durée supérieure à 60 minutes, sont rémunérés comme suit : pour toute période inférieure à 45 minutes ou supérieure à 60 minutes, le taux est égal au nombre de minutes divisé par 45 et multiplié par le taux horaire prévu ci-dessus selon la scolarité qui leur est reconnue.

Même si ces taux ne sont payés que pour le travail effectué, ils comprennent le paiement du travail accompli et des mêmes jours fériés et chômés que ceux de l'enseignante ou enseignant régulier.

Lorsque vous détenez un tel contrat, il faut savoir que vous n'êtes payés que pour les cours donnés (ce qui inclut la préparation ainsi que la correction et l'entrée des notes). Si la direction vous demande d'exécuter tout autre travail, comme faire de la récupération, assister aux rencontres du personnel et de parents, participer aux activités des journées pédagogiques ou effectuer de la surveillance, vous pouvez refuser de le faire.

Si vous acceptez, il faut vous assurer que vous serez payés en plus pour ces tâches. Soyez donc vigilants et entendez-vous au préalable avec la direction afin d'éviter des conflits ou surprises désagréables. De plus, sachez que les jours de travail effectués en vertu de ce type de contrat ne sont pas pris en compte pour l'accès à la liste de priorité.

Enfin, il faut être conscient que le contrat à la leçon ne donne pas accès à certains avantages sociaux qui concernent habituellement les enseignants. Par exemple, les enseignantes ou enseignants à la leçon n'ont pas droit à de l'assurance maladie.



Nous vous invitons finalement à effectuer un choix éclairé en décidant d'accepter ou non un contrat à la leçon.

● **Sébastien Bergeron, conseiller**

LES FORMULAIRES, QU'OSSA DONNE ?

Quand nous avons un accident de voiture, nous remplissons le constat à l'amiable ou encore un formulaire médical à l'hôpital sans nous poser de questions, puisque sa raison d'être est claire. Mais qu'en est-il des formulaires fournis par l'employeur concernant les accidents ou actes de violence ?

En fait, pour toute blessure ou incident significatif ou encore pour un dommage matériel comme des lunettes, vous avez intérêt à remplir le formulaire T075. En effet, ce formulaire pourrait être utile si une réclamation devait être faite plus tard à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), notamment dans le cas où la condition du travailleur s'aggravait. Cet outil permet aussi aux syndicats d'observer la fréquence, la nature et les circonstances de tout incident/accident survenu dans le cadre du travail.

Qu'en est-il du rapport d'actes de violence T124 ? D'abord, on entend par « violence » tout comportement verbal ou physique agressif de la part d'un élève pouvant prendre la forme de geste, menace ou commentaire.

Les crises qui se traduisent par des cris, coups, morsures, crachats, etc., sont également des actes de violence. Si vous en êtes victimes, vous devez aussi remplir ce formulaire afin d'avoir des preuves ainsi que des traces et pour que votre direction soit dans l'obligation d'agir. De plus, comme pour le formulaire d'accidents, l'Alliance pourra dénoncer la situation et intervenir au besoin, si rien n'a été fait pour que cela cesse. Le nombre de formulaires rapportant une même situation est aussi un outil de plus pour exiger des correctifs.

Plusieurs profs nous indiquent que leur formulaire n'a pas été envoyé au CSSDM et aux bureaux de l'Alliance. Les formulaires étant maintenant en format PDF, nous vous conseillons de garder un exemplaire que vous pourrez nous envoyer, si nous ne l'avons pas reçu. Nous vous invitons aussi à vérifier auprès de votre direction si elle a envoyé votre formulaire au bureau des services-conseils et assiduité au travail (BSCAT). Dans le doute, n'hésitez surtout pas à communiquer avec l'Alliance.



Line Lamontagne, vice-présidente

FORMATION SYNDICALE

LE CLP, UN COMITÉ SYNDICAL

Le Comité local de perfectionnement (CLP) est un comité syndical qui a pour but d'assurer une répartition équitable du budget de perfectionnement entre tous les profs en respectant les priorités convenues avec l'équipe enseignante.

Cette formation s'adresse aux membres siégeant au CLP et à ceux qui souhaitent s'y joindre. On y explique les enjeux inhérents au mandat de ce comité, notamment quant à la gestion des demandes de perfectionnement des enseignantes et des enseignants.

La session de formation, avec libération syndicale, se tiendra **le mercredi 11 octobre 2023 de 9 h à 15 h 30**, dans les bureaux de l'Alliance. Un dîner sera servi.



Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 29 septembre 2023** en utilisant ce formulaire.

Daniel Chartrand, vice-président
Jean-François Audet, conseiller

RAPPELS

— TOUS
LES
SECTEURS

MON RÔLE DE PERSONNE DÉLÉGUÉ

Cette session de formation, avec libération syndicale, se tiendra **le mardi 3 octobre 2023 de 9 h à 15 h 30**, à la Plaza Antique.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 22 septembre 2023** en utilisant ce formulaire.

Patrick Trottier, vice-président
Élyse Bourbeau, vice-présidente



CPEPE — SECTEUR EDA

Cette session de formation donnée uniquement aux membres de l'éducation des adultes, avec libération syndicale, se tiendra **le mercredi 4 octobre 2023 de 13 h 30 à 15 h 30**, aux bureaux de l'Alliance. Un dîner sera servi à partir de 12 h 30.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 22 septembre 2023** en utilisant ce formulaire.



Line Lamontagne, vice-présidente

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITÉS DE FORMATION, CONTACTER MELISSA HERNANDEZ PAR COURRIEL : formation@alliancesprofs.qc.ca.

RAPPEL — APPELS DE CANDIDATURES



CG-CEE

Pour le mandat 2023-2025, le Comité de gestion du Centre des enseignantes et des enseignants (CG-CEE) est à la recherche de membres enseignants afin de pourvoir des postes réguliers ou de substituts.

Les membres intéressés doivent faire parvenir leur candidature **avant 15 h le jeudi 21 septembre 2023**, en remplissant ce formulaire.

Line Lamontagne, vice-présidente
Daniel Chartrand, vice-président



COMITÉ SASAF CSSDM

L'Alliance est toujours à la recherche de deux enseignantes ou enseignants du champ 20 pour participer aux rencontres du Comité des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF) 2023-2024. C'est pourquoi l'appel de candidatures est prolongé. Les membres intéressés doivent faire parvenir leur candidature **avant 15 h le vendredi 22 septembre 2023**, en remplissant ce formulaire.



Sue Bradley, vice-présidente

ATTENTION AUX DIRECTIONS QUI TENTENT DE S'IMMISER DANS LA PLC !

L'Alliance a été interpellée relativement à la généreuse offre de certaines directions de remplir un tableau concernant les objets de participation des enseignantes et enseignants prévus à la LIP afin de déterminer si les décisions seront prises en CPEPE ou en rencontre collective. De plus, la direction y demande la signature de la personne déléguée.

L'Alliance recommande à tous les établissements d'adopter une politique locale de consultation (PLC) qui définit les processus de consultation et de participation pour les assemblées syndicales, le Comité de participation des enseignantes et des enseignants aux politiques de l'école (CPEPE), le Comité local de perfectionnement, le Comité-école EREHDA et le Conseil d'établissement. Nous croyons aussi fermement que les enseignantes et enseignants doivent confier au CPEPE le soin de les représenter pour tous les objets de participation prévus à la LIP mentionnés dans la *Convention collective locale* à l'article 4.2.00 (normes et modalités d'évaluation, moyens retenus pour le projet éducatif, critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques, etc.). Ainsi, les enseignantes et enseignants s'assurent que ces décisions sont prises de manière démocratique. Les profs doivent aviser la direction dès le début de l'année du mode de fonctionnement choisi.

NE PAS SIGNER !

C'est pourquoi l'Alliance vous conseille vivement de ne pas remplir le tableau proposé par la direction et, surtout, de ne pas le signer. Ces tableaux semblent être une manœuvre de la direction pour s'immiscer dans la démocratie syndicale des équipes enseignantes.

Vous devez aviser votre direction de vos décisions le plus rapidement possible, et ce, après l'assemblée qu'elle aura convoquée pour connaître votre position.

Si vous n'avez toujours pas de politique locale de consultation, voici une raison de plus pour en établir une dans votre établissement. Pour plus d'information, vous pouvez aussi prendre connaissance du document *Savoirs essentiels sur la politique locale de consultation* et utiliser le modèle proposé par l'Alliance ou encore communiquer avec le membre du Conseil d'administration responsable de l'animation syndicale de votre établissement.



Patrick Trottier, vice-président

RECRUTEMENT DES ÉQUIPES SYNDICALES

L'Alliance considère toujours aussi important d'avoir accès à tous les établissements du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), notamment pour assurer une juste représentation de ses membres, mais aussi pour diffuser adéquatement l'information syndicale. En contexte de négociation nationale pour le renouvellement de l'*Entente nationale*, cette importance devient une nécessité.

Malheureusement, plusieurs membres d'établissements du CSSDM ne peuvent pas compter sur une équipe syndicale locale. L'absence d'une telle équipe dans certains milieux cause du tort à tous : aux écoles orphelines et à notre grande organisation.

Le plan de recrutement des équipes syndicales 2023-2024 de l'Alliance vise à favoriser la représentation de tous les établissements à nos instances et à préparer une relève syndicale, entre autres choses.

Dans les prochaines semaines et les prochains mois, plusieurs parmi vous recevrez une communication du membre du Conseil d'administration responsable de l'animation syndicale de votre établissement pour solliciter votre engagement au sein de votre équipe syndicale. N'hésitez surtout pas à poser vos questions relativement à l'implication qui sera demandée de votre part.

Que vous en soyez à votre première ou vingtième année dans des fonctions syndicales, votre équipe à l'Alliance est disponible pour vous épauler et vous accompagner dans votre travail. Aidez-nous à recruter de nouvelles personnes-déléguées !

Sue Bradley, vice-présidente
Alexis Richard, conseiller



RAPPEL CONSULTATION DU COMITÉ ENVIRONNEMENT



Élévation du niveau des océans, événements météorologiques extrêmes, feux de forêt, menaces pour la biodiversité, les conséquences immédiates des changements climatiques sur l'environnement sont multiples et demandent des actions immédiates de la part de

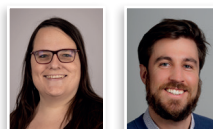
tous les acteurs concernés. Les milieux de travail n'y font pas exception.

L'Alliance a récemment mis sur pied le Comité environnement en lui octroyant le mandat de travailler sur diverses pistes d'action afin de sensibiliser et mobiliser les membres sur l'urgence climatique. Le comité réfléchira également aux revendications à faire auprès de l'employeur au regard de l'enjeu climatique.

Le Comité environnement de l'Alliance mène actuellement une *consultation* auprès de tous les membres du syndicat. Il souhaite avoir un portrait général des habitudes et comportements des profs, des pratiques au sein des établissements scolaires, des activités pédagogiques abordant la question climatique, des perceptions des membres au regard de la cause environnementale et, finalement, de la place que devrait avoir le syndicalisme enseignant dans la lutte aux changements climatiques.

En prenant seulement quelques minutes pour remplir la *consultation*, vous aiderez le comité à démarrer son travail sur des bases solides. Au nom du Comité environnement, nous vous remercions de nous appuyer dans nos travaux qui, nous l'espérons, contribueront à faire une différence.

Élyse Bourbeau, vice-présidente
Alexis Richard, conseiller



Info NÉGO 2023

BOYCOTTAGE DES ACTIVITÉS LORS DES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Dans la continuité de ce qui avait été amorcé au printemps, seules les activités proposées par les profs et faisant l'objet d'une décision de l'assemblée syndicale doivent faire partie de l'horaire du personnel. Lors des journées pédagogiques, les enseignantes et enseignants planifient, corrigent et effectuent des rencontres avec les collègues dans le cadre de leur travail, aux lieux et aux moments qu'ils le déterminent. Il est important de mandater vos CPEPE pour qu'ils en informent la direction.

PERTURBATION PASSIVE OU ACTIVE DES RENCONTRES COLLECTIVES

À leur assemblée du mardi 12 septembre, les personnes déléguées ont collectivement décidé de perturber de manière passive ou active les rencontres avec la direction d'établissement. Il est important d'être solidaires et d'appliquer uniformément le moyen de pression à travers tout le Centre de services scolaire de Montréal.

Par ailleurs, si vos collègues vous questionnent sur la nécessité de boycotter les activités étudiantes, les sorties et les comités non conventionnés, expliquez-leur le principe général de ce moyen. Il s'agit de nous réapproprier notre tâche, c'est-à-dire de nous limiter à ce qui est entendu dans la convention collective.

TP AU LIEU DÉTERMINÉ PAR LES PROFS

Nous demandons une plus grande latitude dans l'accomplissement de notre travail, notamment lors des journées pédagogiques et dans l'accomplissement du travail personnel (TP). Approprions-nous dès maintenant cette demande et démontrons à la partie patronale que nous pouvons travailler efficacement à l'endroit que nous déterminons. Le TP représente en moyenne 5 heures par semaine.

TROUSSE POUR LES SUPPLÉANTS



Notre collègue Maude Pollender de l'école Lucille-Teasdale a partagé avec nous une suggestion pour favoriser l'intégration de nos collègues suppléants à notre mobilisation, celle de leur fournir une trousse de mobilisation lorsque nous nous absents du milieu de travail. Nous vous invitons à suivre l'initiative de notre collègue afin de rallier un maximum de personnes

à notre cause. Vous avez d'autres astuces pour susciter la mobilisation des collègues?

TRACTAGE

Une opération prévue dans le plan national d'action-mobilisation prévoit la distribution de tracts. Nous devons expliquer aux parents nos demandes et l'importance d'afficher leur soutien à notre mobilisation. Des rubans et tracts vous ont été livrés. Interpellez vos personnes déléguées ou les gens responsables de l'action-mobilisation au sein de votre établissement pour organiser l'opération de distribution. Les équipes syndicales qui ont déjà commencé à appliquer le moyen témoignent avoir reçu un fort appui de la part des parents.

WHEN WE FIGHT

En 2019, le Syndicat des enseignants de Los Angeles a mené un mouvement de grève qui a duré 9 jours et a permis d'importants gains pour les 54 000 enseignantes et enseignants membres. Un court documentaire a été produit à ce sujet. Il peut amener d'intéressantes pistes de réflexion sur la profonde mobilisation des membres et alimenter la discussion au sein de votre équipe syndicale.

Pour avoir accès au visionnement, vous devez remplir ce [formulaire](#), puis vous engager à respecter certaines conditions des producteurs. Le lien vers le court-métrage *When We Fight* vous sera par la suite envoyé par courriel.

Nous vous proposons d'organiser une séance de visionnement collectif en compagnie des collègues de votre établissement. Le court-métrage, d'une durée de 32 minutes, est disponible en version originale et sous-titrée en français. Prévoyez un ordinateur branché à Internet, un projecteur et des haut-parleurs afin d'optimiser l'expérience.

●
Élyse Bourbeau, vice-présidente
Marie Contant, vice-présidente
Alexis Richard, conseiller



Rappels des actions importantes à appliquer cette semaine

- Boycottage des comités non conventionnés lors de la confection de la tâche.
- Perturbation des rencontres collectives.
- Aucune organisation des activités étudiantes faites par les enseignantes et enseignants.
- Accomplissement de toutes les minutes de travail personnel (TP) au lieu déterminé par chaque enseignante ou enseignant.
- Lors des ATP, les profs déterminent le travail à accomplir. Ils planifient, corrigent et rencontrent des collègues. Cependant, ils continuent à participer aux comités conventionnés.
- Utilisation ou port d'outils de visibilité et affichage dans les établissements.
- Activité de tractage et d'affichage, notamment lors des journées ou soirées de rencontres avec les parents.

**POUR TOUTE QUESTION EN LIEN AVEC
LE PLAN D'ACTION, VOUS POUVEZ COMMUNIQUER AVEC LE
MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RESPONSABLE
DE L'ANIMATION SYNDICALE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT.**

LE GAME EST DE RETOUR !



Le Groupe d'action militante enseignante (GAME) revient en force dès la rentrée pour appuyer l'action-mobilisation de l'Alliance et insuffler une nouvelle énergie à nos moyens de pression. Cette année encore, les membres du groupe seront grandement sollicités dans le cadre de la négociation pour le renouvellement de l'Entente nationale des enseignantes et des enseignants, ainsi que pour diverses mobilisations à caractère social.

Vous cherchez une façon de vous engager davantage dans la cause enseignante? Nous sommes actuellement en période de recrutement de personnes militantes pour étendre l'influence de notre bras mobilisé. Si vous souhaitez faire partie du GAME, nous vous invitons à manifester votre

intérêt et à participer activement aux prochaines actions de mobilisation. Contactez-nous si vous souhaitez en savoir davantage !



●
Élyse Bourbeau, vice-présidente
Marie Contant, vice-présidente

PATRIARCAT

Dans ce système, les hommes dominent, car ils possèdent le pouvoir et les privilèges. Et qui l'a créé, ce système? Devinez. À la blague, certains hommes se demandent pourquoi les féministes luttent contre la société patriarcale, puisque leur femme « décide de tout dans leur couple »... Une belle occasion de leur rappeler que les hommes prédominent encore largement dans l'organisation sociale. Pensons aux dirigeants de pays, d'entreprises, de grands médias, de banques, mais aussi, simplement, aux tâches relevant de la sphère domestique qu'on attribue naturellement aux femmes. Personne ne félicitera jamais une femme qui s'occupe seule de sa progéniture pendant que son mari est en voyage. Et personne ne critiquera un homme qui voit peu ses enfants à cause de son travail accaparant. À l'inverse...

LANCEMENT DE L'ANNÉE SYNDICALE

LE VENDREDI 8 SEPTEMBRE DERNIER, PLUS D'UNE CENTAINE DE MEMBRES SE SONT RETROUVÉS AU LIVART POUR SOULIGNER LA RENTRÉE SYNDICALE. UNE MAGNIFIQUE SOIRÉE, OÙ ILS ONT PU ÉCHANGER ET FESTOYER !

Photos : Alliance

